

**AFRICAN UNION**  
**الاتحاد الأفريقي**



**UNION AFRICAINE**  
**UNIÃO AFRICANA**

---

Addis Abeba, ETHIOPIE

P. O. Box 3243

Tel: +251 11-551 7700

Fax: +251 11-551 7844

Site Web: [www. au.int](http://www.au.int)

---

**SC6308**

**CONSEIL EXÉCUTIF**  
**Vingtième session ordinaire**  
**23 - 27 janvier 2012**  
**Addis-Abeba (Éthiopie)**

**EX.CL/703(XX)**  
**Original : Anglais**

**RAPPORT SUR LA CREATION DE L'INSTITUT**  
**AFRICAIN POUR LES TRANSFERTS DE FOND**

## **ACRONYMES ET ABREVIATIONS**

<b>BAD</b>	Banque Africaine de Développement
<b>IATF</b>	Institut Africain de transfert de Fonds
<b>UA</b>	Union Africaine
<b>CUA</b>	Commission de l'Union Africaine
<b>BETF</b>	Fonds d'affectation spéciale géré par la Banque
<b>DSA</b>	Département des Affaires Sociales
<b>UE</b>	Union Européenne
<b>CCG</b>	Conseil de Coopération du Golfe
<b>PG</b>	Principes Généraux des Services internationaux de transfert de Fonds
<b>FIDA</b>	Fonds International de Développement Agricole
<b>OIM</b>	Organisation Internationale pour les Migrations

## **Rapport sur la création de l'Institut africain pour les transferts de fonds**

### **CONTEXTE**

1. Les transferts de fonds se définissent comme des paiements transfrontaliers de particulier à particulier, d'un montant relativement faible, et généralement effectués par des travailleurs migrants. Les transferts de fonds existent depuis des siècles, mais ce n'est qu'au cours des deux dernières décennies qu'ils ont suscité l'intérêt international, en raison du montant relativement faible transféré à chaque transaction, et du statut social souvent marginal aussi bien de l'expéditeur que du destinataire des fonds. Selon les estimations, environ 300 millions d'africains vivent hors de leurs pays d'origine, principalement en Europe, en Amérique du nord et dans les pays de la péninsule arabique membres du Conseil de Coopération du Golfe (CCG), la plupart ayant migré au cours des 50 dernières années. On enregistre toutefois un nombre important de migrants à l'intérieur du continent qui transfèrent également des fonds vers leurs pays d'origine.

2. Toujours selon les estimations, environ 40 milliards de dollars américains sont envoyés chaque année par ces migrants à leurs familles et communautés d'origine représentant jusqu'à 25 millions de foyers bénéficiaires ; ce qui contribue à réduire sensiblement la pauvreté et à stimuler la croissance. En effet, les transferts de fonds sont de plus en plus reconnus pour leur contribution à la santé économique de l'Afrique, de même que pour leur importance vitale pour les familles bénéficiaires.

3. S'ils sont utilisés à bon escient, les fonds envoyés auront un impact considérable sur l'accélération de la croissance socioéconomique de notre continent. Contrairement à l'aide au développement, les fonds envoyés sont directement dépensés par les familles des migrants; ce qui constitue un moyen efficace d'accroître le revenu global et d'améliorer le bien-être des pauvres. Autrement dit, les fonds sont envoyés à des particuliers qui ont toute latitude d'en disposer à leur gré. Les fonds transférés constituent une aide financière indirecte pour des communautés entières dans les pays en développement où ils sont dépensés. Les fonds envoyés contribuent ainsi à promouvoir un sens de démocratie financière, puisqu'ils représentent un flux financier pour des personnes dans le monde en développement qui ne pourraient sans doute pas bénéficier d'aide, en raison de leur situation géographique ou de leur statut social.

4. La création d'un Institut Africain de transfert de Fonds (IATF) facilitera les opérations d'envois de fonds pour le développement économique et social.

5. La Déclaration conjointe Afrique-UE sur la Migration et le Développement, signée à Tripoli en 2006 (Déclaration de Tripoli), a reconnu l'avantage que la migration non seulement pour l'Afrique mais également pour l'Europe et a souligné la nécessité de mettre en œuvre des programmes visant à accélérer les envois de fonds et à réduire leurs coûts afin de les utiliser pour le développement. La création d'un Institut Africain de transfert de Fonds (IATF) a été conçue dans le cadre du Partenariat

Afrique-UE sur la Migration, la Mobilité et l'Emploi et fait partie du deuxième Plan d'Action 2011-2013. Ce Plan d'Action a été approuvé par la Conférence de l'UA par sa Décision "Assembly/AU/Dec.354 (XVI)".

6. Le projet préparatoire à création d'un Institut Africain de transferts de Fonds (IATF) a été lancé le 8 juin 2010 avec une subvention de 1.676.271 million d'Euros (soit l'équivalent de 2,4 millions de Dollars Américains) de la Commission européenne à la Banque mondiale à travers un Accord de Subvention d'un Fonds d'affectation spéciale de la banque (BEFT) signé en décembre 2009. Le projet préparatoire doit être mis en œuvre par la Commission de l'UA et la Banque mondiale en collaboration avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et la Banque africaine de développement (BAD). Le projet s'achèvera en avril 2012. A moins de six mois de son achèvement, le rapport intérimaire ainsi que la feuille de route sont soumis pour examen au Conseil Exécutif pour qu'il donne des directives sur cet important projet.

### **Projet préparatoire à la création de l'ATF**

7. Le projet préparatoire à la création de l'ATF est supervisé par deux comités à savoir, un Comité directeur et un Comité technique. Le Comité directeur qui fournit l'orientation générale du projet est dirigé par la Commission de l'Union africaine et est composé de la Commission européenne, de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et de la Banque africaine de développement (BAD). Le Comité technique, quant à lui, est un forum de consultations sur les questions techniques liées au projet. Il est présidé par la Banque mondiale et composé de la Commission de l'UA, de la BAD, de l'OIM et de la CE. Le Comité technique fait rapport au Comité directeur tous les six mois sur l'état d'exécution du projet.

8. La phase préparatoire du projet, de nature aussi bien consultative que technique, porte essentiellement sur les consultations, la recherche, le renforcement des capacités et la coopération. L'importance des consultations à mener pour préparer la décision de l'Union africaine (UA) de créer un IATF est bien mise en relief dans le descriptif du projet. Ces consultations doivent être menées avec l'appui technique et le renforcement des capacités fournis par la Banque mondiale. D'où la mise en place d'un petit secrétariat au Siège de la Commission de l'UA à Addis-Abeba, pour soutenir et de faciliter le processus consultatif dans le cadre de la réalisation du projet par la Commission de l'UA et apporter au Comité Directeur le soutien technique et administratif nécessaire.

### ***Objectifs et activités du Projet***

9. Les principaux objectifs du projet sont les suivants:

- faciliter le processus aboutissant à la création de l'IATF au sein de la Commission de l'Union africaine ;
- faciliter une réflexion structurée et approfondie sur tous les aspects de l'éventuelle création de l'IATF ; et

- renforcer les capacités des Etats Membres de l'Union Africaine, des expéditeurs et des destinataires de fonds ainsi que d'autres parties prenantes pour leur permettre de se servir des fonds envoyés.

10. Au nombre des activités du projet figurent :

- la fourniture de l'assistance technique aux institutions gouvernementales (banques centrales, ministères, institutions financières et non-financières) pour la mise en place des cadres réglementaires requis ;
- la réalisation de programmes de formation et de renforcement des capacités à l'intention des institutions et organismes concernés (par exemple les instituts nationaux de statistiques) ;
- l'étude des flux d'envois de fonds à l'intérieur de l'Afrique, y compris l'Afrique du nord ;
- la réalisation de recherches stratégiques, de dialogues et d'échanges d'informations sur la contribution des fonds envoyés au développement des pays africains ;
- la mise en place de plates-formes de contenu et de technologies pour les paiements au pays et de systèmes de règlements des fonds envoyés ;
- l'établissement de partenariats entre les banques centrales africaines et les prestataires de services d'envois de fonds et les agences correspondantes non-bancaires afin d'améliorer l'accès aux produits financiers;
- la diffusion des données et des résultats des recherches ;
- l'élaboration des rapports annuels et la préparation des conférences et des réunions des décideurs.

11. Le projet aura un impact direct sur:

- la facilitation de création de l'IATF;
- le développement d'un certain nombre d'Etats Membres de l'UA parmi les pays destinataires de fonds, grâce à la mise en œuvre de politiques appropriées;
- l'amélioration de la diffusion des données relatives aux frais d'envois de fonds dans les principaux corridors et la réduction des coûts de transaction dans un certain nombre de pays;

12. Le projet contribuera indirectement à:

- (a) l'amélioration de l'accès aux services/produits bancaires et financiers aussi bien pour les expéditeurs que pour les destinataires de fonds ;
- (b) l'instauration de régimes de réglementation qui réalisent l'équilibre entre la prévention des irrégularités financières et la facilitation des flux de fonds à travers des voies officielles établies ;
- (c) l'application d'un code de conduite volontaire pour les transferts de valeur normale mise en place de nouveaux instruments et de nouvelles règles pour la Diaspora (par exemple, de nouvelles lois sur la réglementation bancaire pour fournir des instruments à la Diaspora, l'accès au crédit, etc.);
- (d) l'émission d'obligations de la Diaspora, et la titrisation des fonds envoyés pour permettre l'accès au crédit/prêt des marchés financiers internationaux (comme dans le cas du Brésil) ; et
- (e) la mise en place d'un Fonds d'investissement constitué à partir des fonds envoyés et accessible aux parties prenantes, entre autres.

### ***Mise en œuvre du projet***

13. Le projet est déjà en cours de réalisation. La Commission et ses partenaires (la Banque mondiale, la BAD, CE et OIM) ont mené des études sur les institutions financières et le flux d'envois de fonds à destination et à l'intérieur de l'Afrique. La Commission et ses partenaires ont également fourni une assistance technique (y compris la formation et le renforcement des capacités des organismes concernés – les banques centrales, les ministères, les institutions financières et non-financières) à un certain nombre d'Etats Membres en vue d'améliorer leurs cadres réglementaires et le marché des envois de fonds. Huit (8) pays ont déjà bénéficié directement du projet pour renforcer leurs capacités dans le domaine des envois de fonds. Ce projet témoigne en particulier de la mise en œuvre d'une série d'activités à savoir:

- (a) la création d'une base de données africaine des frais d'envois de fonds pour assurer la transparence des transactions sur le marché. La collecte des données relatives aux coûts d'envoi de fonds en Afrique a déjà débuté avec un domaine provisoire à savoir <http://sendmoneyafrica.worldbank.org> depuis le 30 juin 2011 ;
- (b) des missions d'évaluation effectuées en Tanzanie et au Malawi sur l'état d'application des Principes Généraux (PG) applicables aux services d'envoi de fonds internationaux – cadres juridiques et réglementaires et structure du marché;
- (c) la mise en place d'un programme de formation destiné aux opérateurs postaux au Bénin, au Mali, en Mauritanie, au Burkina Faso, au Niger et au Sénégal dans l'objectif d'harmoniser les services d'envoi de fonds. Ces pays ont manifesté un vif intérêt pour le renforcement des capacités et ont

activement participé aux stages de formation prévus par le projet. Ce qui est tout à fait encourageant ;

- (d) la présentation du projet IATF et la sensibilisation de la diaspora à la réunion technique d'experts sur la diaspora africaine tenue à Pretoria en Afrique du Sud les 21 et 22 février 2012;
- (e) une consultation en ligne (du 31 mars 2011 au 15 juillet 2011) sur la façon dont les fonds sont envoyés et utilisés, les défis à relever, les coûts applicables et les alternatives ;
- (f) un forum consultatif et d'échanges d'expériences, organisé à Addis-Abeba les 7 et 8 juillet 2011, pour examiner et échanger des expériences sur les politiques et les cadres réglementaires du secteur d'envoi de fonds et formuler des recommandations aboutissant à un plan d'action concret et à une feuille de route en vue de la création de l'IATF.

### ***Activités à entreprendre***

14. A la fin du projet, il restera trois (3) grands domaines d'intervention entre juillet 2011 et avril 2012, à s'avoir: (a) les recommandations issues du forum consultatif de la Commission de l'UA tenu les 7 et 8 juillet 2011; (b) la reproduction des projets pilotes lancés en 2010-2011 et pour lesquels des engagements financiers ont été pris et (c) les activités qui font actuellement partie du descriptif du projet mais pour lesquelles aucune action n'a été entreprise.

15. *Recommandations issues du Forum consultatif de la Commission de l'UA* : toutes les activités prévues visent à faciliter la création de l'IATF par la Commission de l'UA. Les activités ci-après sont prévues:

- (i) élaboration du rapport final sur le rôle, la structure institutionnelle et les activités de l'IATF ;
- (ii) s'agissant des discussions en ligne. Le cabinet-conseil élaborera un rapport final qui sera traduit et distribué aux Etats membres de l'UA avant la tenue de la réunion ministérielle de l'UA qui se tiendra en avril 2012 ;
- (iii) aider le secrétariat de l'IATF à préparer les réunions du Comité directeur et celles des Ministres de mars-avril 2012 ; et
- (iv) d'autres recommandations qui peuvent être mises en œuvre dans les délais serrés disponibles.

16. *Reproduction des projets-pilotes lancés en 2010-2011*: Ont été prévues les activités suivantes:

- (i) ateliers des opérateurs postaux de l'UPU: améliorer la qualité de ces ateliers sur la base des informations reçues du projet-pilote de Dakar

(Sénégal), et le reproduire à travers le continent. A l'heure actuelle, des ateliers sont provisoirement prévus dans cinq (5) autres pays à savoir, le Ghana, le Libéria, le Nigéria, la Tanzanie et l'Ouganda ;

- (ii) en collaboration avec l'UPU et les opérateurs postaux, seront entreprises des activités d'évaluation de risques en vue de fournir des directives aux opérateurs postaux sur la manière de gérer les risques liés à la fourniture de services de transfert de fonds, dans (5) pays à savoir, le Gabon, le Ghana, le Kenya, le Libéria et le Nigéria ;
- (iii) l'application des PG en Afrique. Outre les projets pilotes réalisés en Tanzanie et au Malawi, le programme sera étendu à titre provisoire à cinq (5) autres pays à savoir, le Bénin, l'Ethiopie, le Libéria, Mozambique et la Sierra Léone ;
- (iv) la brochure des études sur les envois de fonds. Il s'agit d'un document qui sera actualisé au cours de l'année prochaine. Il sera également traduit dans les langues de travail de la Commission de l'UA (c'est-à-dire le français, l'anglais, l'arabe et le portugais) ;
- (v) l'ARPD dénommé "Envoyer de l'Argent en Afrique" a été lancé. Les données seront actualisées tous les mois jusqu'à la fin du projet en juin 2012.

17. *Activités faisant partie du descriptif du projet mais pour lesquelles aucune activité n'a été entreprise. Ont été envisagées les activités suivantes :*

- (i) fournir une assistance technique aux institutions gouvernementales pour la mise en place des cadres réglementaires requis ;
- (ii) effectuer des recherches stratégiques, organiser des dialogues et échanger des informations sur la contribution des fonds envoyés au développement des pays africains ;
- (iii) établir des partenariats entre les banques centrales africaines, les prestataires de services de transfert de fonds ainsi que les agences correspondantes non bancaires afin d'améliorer l'accès aux produits financiers ;
- (iv) diffuser les données et les résultats des recherches.

### **Pièces jointes**

- (a) le rapport détaillé sur la mise en œuvre du projet (juin 2010 – juin 2011) est joint en Annexe I.



**INSTITUT AFRICAIN DES ENVOIS DE FONDS (AIR)**  
**PROJET PREPARATOIRE**

**RAPPORT INTERIMAIRE**  
**1<sup>er</sup> juin 2010 - 30 juin 2011**

**20 octobre 2011**  
**Addis-Abeba**

**ABREVIATIONS ET ACRONYMES**

AABC	Association africaine des banques centrales
ADIF	Fonds d'investissement de la Diaspora africaine
AFR	Région Afrique (Vice-présidence, Banque mondiale)
AFTFP	Département des finances et du développement du secteur privé, Région Afrique
AIR	Institut africain des envois de fonds
APD	Aide publique au développement
ARI	Institut africain des envois de fonds
ARPD	African Remittances Price Database
AUC	African Union Commission
BAfD	Banque africaine de développement
BM	Banque mondiale
CE	Commission européenne
CEDEAO	Communauté économique des états de l'Afrique de l'Ouest
CER	Communautés économiques régionales
CIDO	Citizens and Diaspora Directorate
CPSS	Committee on Payment and Settlement Systems
DEC	Économie du développement (Vice-présidence, Banque mondiale)
FAR	Future of African Remittances
FDSJ	Fonds de développement social du Japon
GPs	General Principles for International Remittance Services
HLF	Forum de haut niveau
IDF	Fonds de développement institutionnel
IFS	System International Financial
MOU	Mémorandum d'entente
MRU	Migration and Remittances Unit
OCDE	Organisation pour la coopération et le développement économique
OIM	Organisation internationale pour les migrations
PDA	Programme de la Diaspora africaine
PE	Private Equity
PSDG	Payment Systems Development Group
RSP	Remittance Service Providers
SFI	Société financière internationale
TTL	Responsable de l'équipe spéciale
UA	Union africaine
UE	Union européenne
UPU	Union postale universelle

## TABLE DES MATIÈRES

<b>Résumé analytique</b> .....	3
<b>A. Historique et contexte</b> .....	4
Lancement du projet .....	4
Relations de travail avec les partenaires .....	5
Exploiter les compétences des unités de la Banque mondiale .....	8
<b>B. Progrès réalisés au niveau des objectifs</b> .....	9
Objectif 1: Faciliter la création de l’AIR au sein de la Commission de l’UA.....	9
Objectif 2: Renforcer les capacités des États membres de l’UA, des expéditeurs et des bénéficiaires des envois de fonds et d’autres parties prenantes, en vue de tirer parti des envois de fonds.....	10
<b>C. Progrès réalisés au niveau des activités</b> .....	10
Activité 1: Fourniture d’une assistance technique aux institutions gouvernementales (banques centrales, ministères, institutions financières et non financières) pour la mise en place des cadres réglementaires requis.....	10
Activité 2: Réalisation des programmes de formation et de renforcement des capacités des institutions et organisations pertinentes.....	11
Activité 3: Étude des envois de fonds au sein de l’Afrique.....	12
Activité 4: Réalisation de travaux de recherche stratégique, dialogue et partage d’informations sur la façon dont les envois de fonds peuvent contribuer au développement des pays africains.....	14
Activité 5: Mise au point du contenu et des plateformes technologiques pour les paiements et les systèmes de règlement des envois de fonds au niveau national ...	14
Activité 6: Établissement de partenariats entre les Banques centrales, les prestataires de services d’envois de fonds et les agences correspondantes non bancaires, en vue d’améliorer l’accès au financement.....	15
Activité 8: Création d’un Fonds investissement basé sur les envois de fonds et accès des parties prenantes à ce Fonds.....	16
Activité 9 : Préparation des rapports, des conférences et des réunions annuels des décideurs	17
Activité 10 : La gestion du projet.....	18
<b>D. Progrès enregistrés au niveau des résultats</b> .....	18
Résultats directs.....	18
Contributions indirectes au projet.....	19
<b>E. Progrès réalisés dans la mise en œuvre du Fonds fiduciaire</b> .....	20
<b>F. Domaine d’intervention en vue de l’achèvement du projet : avril 2012</b> .....	20
<b>G. Points à examiner après l’achèvement du projet</b> .....	22

## Résumé analytique

i. Les prestations et les tendances indiquées par l'Institut africain des envois de fonds en ce qui concerne les objectifs, les activités et les résultats ont été positives. Au cours des 12 derniers mois, il a tout particulièrement réussi à jeter les bases pour des avancées notables futures. Toutefois, il convient de noter que les véritables activités du projet ont démarré tardivement, en raison de la priorité accordée à l'établissement de partenariats de travail solides entre la Commission de l'Union africaine (CUA), la Banque mondiale, la Commission européenne, la Banque africaine de développement (BAfD) et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM).

ii. Le projet enregistre des progrès importants pour chacun des deux objectifs liés à l'élaboration de projet. En ce qui concerne le premier objectif, à savoir : faciliter la création de l'Institut africain des envois de fonds au sein de la Commission de l'UA, un rapport préliminaire sur la structure organisationnelle de l'Institut a été finalisé et soumis, pour examen, au Forum consultatif organisé par la Commission de l'UA à Addis-Abeba (Éthiopie), en juillet 2011. Il sera soumis, pour adoption, aux Ministres de l'Union africaine, en mars-avril 2012. Pour ce qui a trait au deuxième objectif du projet, à savoir le renforcement des capacités des États membres de l'Union africaine, des expéditeurs et des bénéficiaires des envois de fonds et des autres parties prenantes en vue d'exploiter les envois de fonds à des fins de développement, on estime que près de 65% des cibles de l'indicateur ont été atteints après un an de mise en œuvre (paragraphe 26).

iii. S'agissant des activités du projet, l'accent a essentiellement porté sur l'assistance technique aux États membres, grâce à l'établissement de pilotes pouvant être reproduits à l'échelle continentale. La mise en place d'une Base africaine de données des prix des envois de fonds, les deux missions d'évaluation sur le marché des envois de fonds en Tanzanie et au Malawi, ainsi que la formation des opérateurs de la poste au Bénin, au Mali, en Mauritanie, au Burkina Faso, au Niger, au Sénégal et au Gabon constituent certains des pilotes qui ont déjà été mis en œuvre. Le projet a également élaboré un catalogue des études et activités menées dans le domaine des envois de fonds, de même qu'un rapport sur les meilleures pratiques des instituts d'envois de fonds existants dans le monde. Certaines activités liées au projet n'ont pas encore commencé.

## A. Historique et contexte

1. Ces dernières années, les pays, les donateurs bilatéraux et multilatéraux, ainsi que les organisations internationales et régionales ont mis l'accent sur l'augmentation, le volume/les montants et le parti à tirer des envois de fonds pour le développement en Afrique. La création, par la Commission de l'Union africaine, de l'Institut africain des envois de fonds est la première du genre dans le monde.

2. Malgré des cas de réussite et les enseignements tirés en Amérique latine et en Asie, il n'y a eu que peu d'initiatives à petite échelle en Afrique qui visent à renforcer l'impact des envois de fonds à des fins de développement. La Déclaration conjointe Afrique-Union européenne sur les migrations et le développement ainsi que le Cadre stratégique des migrations pour l'Afrique ont noté l'importance des envois de fonds qui ont un impact positif sur le développement économique et social. Le plan d'action du Sommet de Lisbonne de 2007 et le partenariat Afrique-UE ont tout particulièrement lancé un appel afin que « des mesures supplémentaires soient prises en vue de permettre des envois de fonds plus sûrs, plus rapides et moins chers, y compris à des fins d'investissement, et pour veiller à ce que des données, des connaissances et des travaux de recherche suffisants soient mis à la disposition des gouvernements, pour promouvoir des solutions nouvelles en vue du transfert de l'argent ». Sur la base de ces déclarations internationales et des priorités de l'Afrique, une décision a été prise par la Commission de l'UA, en collaboration avec la Commission européenne et la Banque mondiale, en vue de créer l'Institut africain des envois de fonds au sein de la Commission.

### Lancement du projet

3. Dans le cadre du partenariat Afrique-UE sur les migrations, la mobilité et l'emploi, la Commission européenne s'est engagée à fournir jusqu'à 2 millions d'Euros au projet de l'AIR et les a mis en place à la suite d'« appels à contribution ». En janvier 2008, la Commission européenne a écrit au Président de la Commission de l'UA et au Président de la Banque mondiale pour inviter cette dernière à soumettre une proposition, en vue de la création de l'AIR. Puis, en juillet 2008, la Région Afrique, avec la contribution du Groupe de l'économie du développement et de l'Organisation internationale pour les migrations, a soumis une dernière proposition à la CE pour un financement. En octobre 2008, la proposition a été acceptée et la CE a accordé à la Banque mondiale une subvention de 1.676.271 euros au titre du projet.

4. Un Accord administratif du Fonds fiduciaire a été exécuté par une banque en décembre 2009. Pour cause de retard administratif et autre raison, le projet n'a démarré qu'en juin 2010. Dans le cadre du processus de lancement du projet, deux comités ont été mis en place et ont tenu leurs premières réunions dans les mois qui ont suivi le lancement effectif du projet :

- (a) un Comité directeur présidé par la Commission de l'UA, avec des représentants de la Banque mondiale, de la CE, de la Banque africaine de développement et de l'OIM, a été créé et s'est réuni pour la première fois en juin 2010. Il a pour rôle de fournir une orientation stratégique globale au projet et de faciliter la création de l'AIR;

- (b) un Comité technique présidé par la Banque mondiale, avec des représentants de la Commission de l'UA, de la CE, de la BAD et de l'OIM a été créé et a tenu sa première réunion en octobre 2010. Il a pour rôle de servir de forum pour des consultations sur des questions techniques liées au projet.

5. Un Secrétariat provisoire chargé de la mise en œuvre du projet préparatoire pour l'AIR, domicilié au sein de la Commission de l'UA, a également été créé. Il n'est pas encore entièrement opérationnel.

6. Au départ, le nom de l'institut dont la création est prévue, était l'Institut africain pour les envois de fonds, mais il a été amendé à la demande de la Commission de l'UA. La proposition a été acceptée par la CE et la Banque mondiale, et son nom actuel est l'Institut africain des envois de fonds (AIR).

### **Relations de travail avec les partenaires**

7. Le projet a mis un accent tout particulier sur le partage des connaissances et l'établissement de partenariats entre les partenaires de développement : la Commission de l'UA, la Banque mondiale, la Commission européenne, la Banque africaine de développement et l'OIM, ainsi qu'avec les principaux bénéficiaires, les États membres de la Commission de l'UA, les expéditeurs et les bénéficiaires des envois de fonds. Les grandes lignes de la situation du cadre de partenariat du projet sont données ci-après.

8. **Commission de l'Union africaine (CUA) et Banque mondiale (BM):** le partenariat entre la Commission de l'UA et la Banque mondiale est essentiel pour la réalisation du premier objectif de développement du projet. Au cours des premiers mois qui ont suivi la signature de l'Accord administratif, la Commission de l'UA et la Banque mondiale ont œuvré de concert afin de préciser les rôles et les responsabilités, et de garantir l'appropriation pleine et entière du projet par la Commission de l'UA. Actuellement, les relations et la collaboration entre les deux institutions sont excellentes et définitives en ce qui concerne la mise en œuvre des activités du projet liées au premier objectif du projet.

9. La Commission de l'UA et la Banque mondiale ont établi un partenariat sur la Diaspora africaine bien avant le lancement du projet AIR. Ce projet n'est pas considéré par les deux partenaires comme un projet isolé, mais comme faisant partie d'un cadre de coopération plus global entre la Banque mondiale et la Commission de l'UA sur la Diaspora et les envois de fonds. En 2008, l'UA et la Banque mondiale se sont engagés à renforcer leur collaboration et leur coopération dans de nombreux domaines, par la signature d'un Mémoire d'entente. L'un des cinq domaines prioritaires identifiés pour la collaboration est celui des relations avec la Diaspora africaine. Étant donné que la Diaspora et les envois de fonds sont les deux faces d'une même pièce de monnaie, l'Unité chargée du programme de la Diaspora africaine a été choisie par la Région Afrique de la Banque mondiale pour prendre la tête de la gestion du Fonds fiduciaire exécuté par la Banque pour le projet, en vue de coordonner les contributions de la Banque mondiale pour la mise en œuvre du projet, et de collaborer avec la CE, la Commission de l'UA, la BAD et l'OIM dans cette entreprise.

10. Au cours des 12 derniers mois, trois visites ont été effectuées par la Banque mondiale auprès de la Commission de l'UA à Addis-Abeba en vue de discussions directes. En janvier 2011, le responsable de l'équipe spéciale de la Banque mondiale s'est rendu à Addis-Abeba pour discuter de la mise en œuvre d'activités spécifiques convenues lors de la réunion du Comité technique de novembre 2010. Ces discussions ont, entre autres, porté sur les discussions en ligne de la Commission de l'UA avec les parties prenantes sur la création de l'AIR; le calendrier et le contenu des ateliers de consultation/techniques ; ainsi qu'un Forum de haut niveau proposé sur « l'exploitation des envois de fonds à des fins de développement » qui devait se tenir à Maurice en mars 2011. Ce Forum a été reporté et se tiendra en octobre 2011. Il portera sur trois domaines clés liés au projet : le Fonds d'investissement de la Diaspora africaine proposé (ADIF); l'importation des travailleurs intellectuels et l'utilisation des technologies virtuelles par la Diaspora; et l'importance des programmes de migration circulaire.

11. L'équipe spéciale a également œuvré pour soutenir et faciliter le Forum de consultation et de partage des connaissances de la Commission de l'UA, qui s'est tenu à Addis-Abeba du 7 au 8 juillet 2011. Au départ, la Commission de l'UA avait prévu un certain nombre de consultations sous-régionales, mais au cours de la réunion de janvier 2011 entre la Commission de l'UA et la Banque mondiale, un accord est intervenu pour mener une seule consultation du genre au niveau continental.

12. La création du Secrétariat temporaire au sein de la Commission de l'UA pour faciliter la mise en œuvre du projet préparatoire de l'AIR est un autre élément important de la corrélation entre les partenaires. L'équipe spéciale de la Banque mondiale devra travailler en étroite collaboration avec le secrétariat pour faciliter le processus devant mener à la création de l'AIR (Objectif de développement 1). En janvier 2011, le Directeur des affaires sociales a confirmé que la Commission de l'UA avait publié des vacances pour trois postes, à savoir, le Chef du secrétariat, l'expert technique en économie et l'assistant administratif. Ce dernier a déjà été engagé, mais la sélection pour les autres postes n'est pas encore achevée.

13. **Commission européenne (CE)** : le présent projet a encouragé des relations plus approfondies entre la CE et la Banque mondiale en ce qui concerne la diaspora africaine, les migrations et les envois de fonds. Au cours de l'année écoulée, la Commission européenne et les parties à la Banque mondiale ont accepté d'apporter un amendement à l'Accord administratif et ont signé un « accord tacite ». Le titre du projet de l'Institut africain des envois de fonds a été officiellement amendé, par suite d'un échange de correspondances entre la Banque mondiale et la Commission européenne le 22 décembre 2010 et le 11 février 2011.

14. Un « accord tacite » sur les résultats directs et les contributions indirectes, pouvant être attribués au projet, est intervenu entre la Commission européenne et la Banque mondiale, à la suite d'un échange de lettres en date du 3 mars 2011 et du 31 mars 2011. Selon cet accord, trois résultats directs et cinq indirects peuvent être attribués au projet. Les résultats directs sont les suivants :

- (i) création de l'AIR. Facilitation du processus par la Banque mondiale ;

- (ii) renforcement de l'impact de l'exploitation des envois de fonds par certains États membres de l'UA dans les pays bénéficiaires des envois de fonds, par la mise en œuvre de politiques appropriées ;
- (iii) amélioration de la diffusion des données sur les frais de change dans les principaux couloirs et réduction des coûts des opérations liées aux envois de fonds dans certains pays membres de l'UA.

15. Les contributions indirectes seront les suivantes :

- (i) meilleur accès des expéditeurs et des bénéficiaires d'envois de fonds aux produits financiers et aux produits/services bancaires ;
- (ii) mise en place de régimes de réglementation pour assurer un équilibre entre la prévention de l'exploitation financière et la facilitation du flux des envois de fonds par des voies officielles ;
- (iii) mise en œuvre d'un code de bonne conduite librement consenti pour la fourniture de transferts à leur juste valeur ;
- (iv) émission d'obligations de la Diaspora et sécurisation de l'accès au crédit/aux prêts sur les marchés financiers internationaux ;
- (v) création d'un Fonds d'investissement basé sur les envois de fonds et accessible aux parties prenantes, entre autres.

16. Sur le plan opérationnel, les relations avec la Commission européenne ont été excellentes et sont basées sur un engagement constructif entre le Responsable de l'équipe spéciale de la Banque mondiale, le Siège de la Commission européenne à Bruxelles et le Représentant de la Commission européenne auprès de la Commission de l'UA. Il existe un échange régulier d'idées, de consultations et des mises à jour entre le Responsable de l'équipe spéciale de la Banque mondiale et la Commission européenne par le biais de vidéoconférences et de courriels.

17. **Organisation internationale pour les migrations (OIM):** L'OIM a apporté sa contribution à la proposition initiale soumise à la Commission européenne et, depuis lors, a été un important partenaire du projet. Une certaine confusion est intervenue concernant les responsabilités et les rôles respectifs de chaque partenaire dans la mise en œuvre du projet, et dans la détermination des coûts pouvant être financés dans le cadre du projet. En mars 2011, il y a eu un échange de correspondances entre la Banque mondiale et l'OIM en ce qui concerne la proposition de cette dernière relative à la mise en œuvre de certaines activités du projet, telles que les discussions en ligne et les ateliers en Europe sur les envois de fonds. Les responsabilités de l'OIM dans le cadre du projet ont été précisées et l'accent a été mis sur les dépenses prévues autorisées dans le cadre de l'Accord administratif signé entre la Banque et la Commission européenne. Cette question a suscité des tensions entre les partenaires du projet, mais a finalement été résolue après une série de réunions. Des discussions directes ont été organisées avec le Représentant de l'OIM à Addis-Abeba, le Conseiller principal de l'OIM à Genève et, pour terminer, à Washington DC, avec l'expert chargé des questions de l'immigration de la main-d'œuvre et du développement de l'OIM. Au cours de toutes ces réunions, la Banque mondiale a réaffirmé qu'elle est disposée à



financer les dépenses autorisées, en vue de renforcer la participation de l'OIM au projet. Il a été souligné que dans le cas où l'OIM aurait besoin de consultants à court terme pour des activités spécifiques liées au projet, la Banque mondiale assurerait certainement leur financement, dans le cadre du Fonds fiduciaire exécuté par la Banque mondiale.

18. **Banque africaine de développement (BAfD)** : Les relations avec la BAfD ont été bonnes pendant la première année de la mise en œuvre du projet. La collaboration sur des activités spécifiques d'assistance technique pourrait être renforcée, étant donné que la BAfD a lancé son Mécanisme de financement pour les migrations et le développement, qui porte sur plusieurs projets axés sur les envois de fonds. Les événements intervenus en Tunisie au début de cette année ont, sans aucun doute, limité l'ampleur des activités dans le domaine de la collaboration. Par exemple, une mission de la Banque mondiale, qui a été annulée, était prévue à Tunis en janvier 2011, afin d'assurer le suivi des actions convenues lors des réunions du Comité technique et du Comité directeur de novembre et décembre 2010. Plus précisément, les discussions auraient dû porter sur un séminaire de deux jours prévu en vue du partage d'informations et des meilleures pratiques dans le monde, à l'intention des fonctionnaires africains et d'autres parties prenantes, sur le contrôle et la gestion des envois de fonds.

### **Exploiter les compétences des unités de la Banque mondiale**

19. La Banque mondiale dispose de grandes compétences dans le domaine des envois de fonds, au sein de plusieurs groupes, dans différents départements et vice-présidences. Par exemple, la recherche sur les envois de fonds se trouve au sein du Groupe des migrations et des envois de fonds (MRU) de la Vice-présidence de l'économie du développement DEC). C'est au sein du Groupe sur les données du développement de la Vice-présidence de l'économie du développement que se trouvent les compétences en matière de collecte des données sur les envois de fonds. Les compétences mondiales concernant l'assistance technique relative à l'infrastructure des marchés, aux systèmes de paiement, au cadre juridique et réglementaire et à la concurrence se trouvent au sein du Groupe du développement des systèmes de paiement (PSDG), à la vice-présidence chargée des finances et du développement du secteur privé (FPD). Ces compétences mondiales se reflètent au niveau régional par le biais du Département des finances et du développement du secteur privé (AFTFP) au sein de la Région Afrique. Ces groupes collaborent au sein du Groupe de travail mondial des envois de fonds et sur plusieurs autres initiatives liées aux envois de fonds. L'équipe spéciale a passé l'année écoulée à travailler essentiellement avec le MRU, le PSDG et l'AFTFP, et à coordonner les contributions en provenance de ces groupes au profit du projet. Le contact avec le Groupe de gestion des données sur le développement n'a pas encore été établi, mais est activement étudié en vue d'une collaboration future sur la collecte des données.

20. Le MRU a produit les rapports phares suivants : « Exploiter les migrations au profit de l'Afrique », la « Diaspora pour le développement de l'Afrique » et « les Marchés des envois de fonds en Afrique ». Même si ces rapports n'ont pas été financés par le Fonds fiduciaire, ils sont relativement adaptés au projet. Le MRU a également apporté un appui à l'élaboration du catalogue des études sur les envois de fonds contenues dans le rapport sur l'Afrique, et a participé aux séances de discussions en

ligne sur les envois de fonds qui ont été abritées par la Banque mondiale le 1<sup>er</sup> juin 2011.

21. L'AFTFP a participé à la préparation du catalogue des études sur les envois de fonds contenues dans le rapport sur l'Afrique. L'Équipe spéciale a également cherché les voies et moyens de collaborer et d'intégrer dans le projet, les activités de l'AFTFP dans le domaine des futurs envois de fonds africains (FAR). Ces discussions se poursuivent, notamment sur ce qui a trait aux activités liées aux envois de fonds dans les États membres de l'UA.

22. Un partenariat de collaboration solide a été mis en place avec le PSDG, qui fournit une expertise technique pour trois activités du projet, à savoir, la Base de données des prix des envois de fonds (ARPD), la mise en œuvre des Principes généraux des services internationaux des envois de fonds en Afrique, ainsi que la formation des opérateurs de la poste par l'Union postale universelle (UPU), afin d'augmenter les prestations de service au niveau des envois de fonds au sein des communautés à faibles revenus en Afrique.

## **B. Progrès réalisés au niveau des objectifs**

### **23. Objectif 1: Faciliter la création de l'AIR au sein de la Commission de l'UA.**

Le principal indicateur est que la structure organisationnelle est approuvée par l'UA. On en déduit que l'UA et ses États membres ont la volonté politique de créer l'AIR. La mise en place d'une nouvelle institution n'est pas une tâche facile et nécessite une appropriation par les principaux acteurs. Ainsi donc, l'approche convenue pour atteindre cet objectif veut que : a) la Commission de l'UA ait la responsabilité des consultations liées au projet en collaboration avec une série de parties prenantes, y compris des États membres, des expéditeurs d'envois de fonds et des bénéficiaires, des opérateurs du transfert d'agent, des banques, le secteur privé etc., avant la création de l'Institut; et b) la Banque mondiale apporte son aide et sa contribution à la Commission dans la mise en œuvre des activités convenues.

24. Trois activités bien précises ont été réalisées en vue d'atteindre cet objectif, à savoir :

*Activité 1: Consultations en ligne :* La Commission de l'UA et la Banque mondiale (par un contrat avec une société de médias) ont entrepris des consultations et des discussions en ligne avec les spécialistes du développement, et avec le grand public (expéditeurs et bénéficiaires des envois de fonds) par le biais des médias sociaux. Ces deux consultations avaient pour but de recueillir les points de vue sur la création, la structure et les fonctions de l'Institut.

*Activité 2: Étude des meilleures pratiques :* La Banque mondiale a engagé les services d'un expert international sur les envois de fonds et le développement afin de préparer un rapport sur les meilleures pratiques et faire des propositions sur le rôle éventuel, le cadre institutionnel et les activités de l'AIR une fois qu'il sera créé. L'étude a été réalisée sous la supervision conjointe de la Commission de l'UA et de la Banque mondiale. Le présent rapport de l'étude a servi de base de discussion pendant le Forum d'Addis-Abeba, qui s'est tenu les 7 et 8 juillet

2011, et il sera actualisé en tenant compte des réactions reçues pendant le forum.

*Activité 3: Forum d'Addis-Abeba:* La Commission de l'UA a organisé un Forum consultatif et de partage d'expériences sur l'exploitation des envois de fonds à des fins de développement les 7 et 8 juillet (Forum d'Addis) auquel ont participé des représentants de 27 États membres de l'UA, ainsi que d'autres parties prenantes. Le rapport final du Forum portera sur les recommandations relatives à un cadre institutionnel prévu et aux activités de l'AIR, et sera soumis, pour adoption, à la réunion ministérielle de l'UA se tiendra en mars-avril 2012.

25. L'appropriation du projet par la Commission de l'UA est un bon présage pour le succès de la réalisation de cet objectif. Une équipe interdépartementale du projet a été mise sur pied pour servir de secrétariat temporaire et pour fournir une orientation au projet au sein de la Commission de l'UA. Elle est composée de membres des départements des affaires économiques, de l'infrastructure, de CIDO, de la planification stratégique, de l'information et de la communication, et celui des affaires sociales joue le rôle de département chef de file. Ces départements collaborent en vue de la création de l'AIR au sein de la Commission de l'UA.

26. **Objectif 2: Renforcer les capacités des États membres de l'UA, des expéditeurs et des bénéficiaires des envois de fonds et d'autres parties prenantes, en vue de tirer parti des envois de fonds.** Le principal indicateur est que douze États membres de l'UA auront renforcé leurs capacités, et qu'ils sont en train d'améliorer leurs marchés nationaux pour les envois de fonds. Le projet insiste beaucoup sur le renforcement des capacités. Ce qui est conforme au séminaire de haut niveau du Joint-Africa Institute (JAI), qui s'est tenu à Cap en 2008, où des hauts représentants de 20 pays africains ont indiqué qu'ils étaient désireux de participer au développement des capacités nationales, à la mise en œuvre de stratégies concrètes et d'instruments opérationnels, en vue d'utiliser les envois de fonds comme outil de développement pour lutter contre la pauvreté.

27. S'agissant de cet objectif précisément, l'équipe spéciale a mis en œuvre une série d'activités, notamment : la création de l'ARPD pour assurer la transparence sur les marchés ; des missions d'évaluation en Tanzanie et au Malawi sur l'état de mise en œuvre des principes généraux (cadres légaux et réglementaires et structure des marchés); ainsi qu'un programme de formation mis au point à l'intention des opérateurs de la poste du Bénin, du Mali, de la Mauritanie, du Burkina Faso, du Niger et du Sénégal en vue de fournir des services de proximité pour les envois de fonds. Huit (8) pays ont déjà directement bénéficié du projet pour renforcer leurs capacités dans le domaine des envois de fonds. Lorsqu'on le compare à l'indicateur de 12 pays, après une année d'activité effective, le projet a déjà atteint 65% de son objectif.

28. Toutefois, une mise en garde s'impose. Pendant la phase d'exécution, il est important que les principaux bénéficiaires et leurs homologues comprennent l'importance des activités du projet et fournissent toutes les informations possibles. Même si les autorités coopèrent et collaborent avec les experts du projet, les gouvernements qui ont reçu une assistance technique pour procéder au diagnostic de leurs marchés d'envois de fonds ne maîtrisent pas entièrement les évaluations. Il s'agit d'un problème à résoudre. Un mécanisme faisant appel aux banques centrales devra être mis en place, afin d'encourager l'intérêt et le soutien des autorités financières

participantes, des banques centrales et des ministères des finances. L'aspect positif est que, les six pays de l'Afrique de l'Ouest qui participent à la formation des opérateurs de la poste ont manifesté un vif intérêt pour le renforcement des capacités et ont tous pris part à la formation offerte par le projet.

29. L'équipe spéciale traitera de la question de la collaboration des autorités financières par la mise en place de mécanismes de collaboration avec les institutions qui ont des liens étroits avec les banques centrales telles que l'Association africaine des banques centrales (AABC).

### C. Progrès réalisés au niveau des activités

30. **Activité 1: Fourniture d'une assistance technique aux institutions gouvernementales (banques centrales, ministères, institutions financières et non financières) pour la mise en place des cadres réglementaires requis** : *Aucune activité concrète à signaler au niveau du projet.* Toutefois, l'évaluation des Principes généraux en Tanzanie et au Malawi revêt un aspect important pour le cadre juridique et réglementaire des envois de fonds. Le rapport confidentiel fait des recommandations à court, moyen et long terme aux différentes autorités qui réglementent ou surveillent le marché. Si elles sont mises en œuvre, ces recommandations amélioreront les cadres réglementaires généraux. Dans le cadre du suivi de la mission, l'équipe a proposé aux deux pays, une assistance technique pour la révision du projet de loi en cours dans les domaines des systèmes de paiement et des envois de fonds.

31. **Activité 2: Réalisation des programmes de formation et de renforcement des capacités des institutions et organisations pertinentes** : La principale activité réalisée est la formation des opérateurs de la poste du Bénin, du Mali, de la Mauritanie, du Burkina Faso, du Niger et du Sénégal. Les opérateurs de la poste ont longtemps été considérés comme un élément clé au niveau de la création de marchés efficaces pour les envois de fonds, étant donné qu'ils sont généralement présents dans des zones inaccessibles aux succursales de banque, et qu'ils disposent de capacités opérationnelles qui correspondent aux services de transfert d'argent. Ils peuvent jouer un rôle déterminant pour rendre les marchés des envois de fonds plus compétitifs et, ainsi, réduire les prix, en particulier sur les marchés africains où les prix sont comparativement élevés.

32. Les opérateurs de la poste de l'Afrique de l'Ouest se sont déclarés très intéressés à participer au service des envois de fonds du Système financier international de l'UPU. Mais ils n'ont ni l'expérience, ni les ressources nécessaires pour créer le cadre technique, juridique et opérationnel requis. L'UPU ne dispose pas de ressources pour former les opérateurs de la poste en Afrique de l'Ouest et a donc demandé l'assistance technique du projet et des experts associés de la Banque mondiale. Pour de nombreux opérateurs de la poste, les services des envois de fonds sont des services tout à fait nouveaux. La fourniture de services de transfert d'argent est exigeante sur le plan opérationnel et potentiellement risquée, les opérations comme les transferts sont traitées en temps réel et payées en espèces, il y a donc peu de possibilités de recours. Les infrastructures techniques pour les services des envois de fonds, y compris la conformité et les procédures de gestion des risques doivent être améliorées et le personnel formé selon les besoins. Les opérateurs de la poste ont également besoin de mettre au point un programme de commercialisation en vue de

promouvoir les envois de fonds et d'autres services, en particulier l'épargne et autres produits de dépôt.

33. À la date du 30 juin 2011, deux séminaires ont été organisés à Dakar, Sénégal. Le séminaire sur les opérations d'envois de fonds et celui sur les implications financières ont été organisés en collaboration avec l'UPU et les bureaux de poste du Bénin, du Mali, de la Mauritanie, du Burkina Faso, du Niger, du Sénégal et du Gabon<sup>1</sup>. Au total, 22 participants ont pris part aux activités. Les séminaires avaient pour objet d'appuyer les opérateurs de la poste en Afrique de l'Ouest à améliorer, étendre leurs activités dans le domaine des envois de fonds et à introduire de nouveaux services financiers à valeur ajoutée pour les migrants et leurs familles. Les principales conclusions de ces séminaires sont résumées ci-après.

- (i) *séminaire sur les opérations d'envois de fonds* : Afin d'améliorer les opérations du service des Mandats Express Internationaux (MEI; envois de fonds par la poste) dans la sous-région, une unité régionale sera créée pour coordonner les opérations. La communication entre les opérateurs partenaires a également besoin d'être renforcée, avec une définition plus claire des rôles et des contacts ;
- (ii) *séminaire sur les implications financières* : Des efforts de promotion des services MEI à l'étranger doivent être mis en œuvre afin de mieux faire connaître le produit. L'allocation de ressources financières supplémentaires et la mise au point de campagnes régionales conjointes appuieront ces efforts. La vente croisée a été considérée comme une bonne solution pour accroître la base de la clientèle et la fidéliser. Toutefois, les opérateurs ne se sentent pas équipés pour concevoir ce genre de produits et ils ont exprimés la nécessité d'être soutenus par une institution, pour la conception des produits, l'extension des enseignements financiers aux clients et le renforcement de l'implication financière des pauvres des zones rurales.

34. Ces séminaires ont été couronnés de succès, non seulement au niveau de la formation du personnel des bureaux de poste des pays identifiés, mais également en tant que pilotes pour tester et améliorer la méthode de formation en vue de l'extension de ces formations à d'autres régions, notamment l'Afrique de l'Est et l'Afrique de l'Ouest anglophone. On espère que l'activité de l'UPU permettra aux opérateurs de la poste de pénétrer sur le marché des envois de fonds et de fournir des services de transfert de fonds dans les zones rurales où ils n'étaient pas disponibles auparavant. Ce qui rendra la réception des envois de fonds plus efficace et moins chère pour les bénéficiaires, leur permettra d'épargner le temps et l'argent qu'ils auraient dépensé pour se rendre dans la ville voisine qui aurait été la seule à effectuer les paiements des fonds envoyés. De même, les opérateurs de la poste, dans le cas où ils seront juridiquement habilités à le faire, offriront également des services financiers supplémentaires, tels que des comptes d'épargne, ce qui fera connaître les services financiers aux ménages pauvres des zones rurales et leur donnera la possibilité de

---

<sup>1</sup> Le Gabon étant un très grand contributeur au développement du service dans les six pays étudiés, sa présence a été très pertinente en raison de son expérience dans le lancement et la fourniture réussis du service postal d'envois de fonds MEI – « Mandat Express International »

commencer une planification financière et d'œuvrer en vue d'une sécurité sociale plus grande.

35. **Activité 3: Étude des envois de fonds au sein de l'Afrique** : Dans le cadre du projet, la Banque mondiale réalise deux activités dans ce domaine : le lancement de la base de données africaine pour les envois de fonds; l'achèvement d'un catalogue des études effectuées par la banque et d'autres parties prenantes sur les envois de fonds.

36. **Sous-activité 1: Base de données des prix des envois de fonds en Afrique** : L'établissement de la base de données a pour objectif d'améliorer la transparence au sein des marchés des envois de fonds et, de fournir aux migrants, des informations complètes et fiables sur toutes les composantes des transactions relatives aux envois de fonds. La transparence au sein des marchés des envois de fonds est importante pour permettre aux consommateurs de prendre des décisions en connaissance de cause sur le choix des services à utiliser ; puis, pour permettre aux marchés des envois de fonds d'être plus efficaces. Les deux facteurs les plus importants qui influent sur les coûts des envois de fonds sont : a) les frais imputés à toutes les étapes de la transaction, et b) le taux de change utilisé pour convertir la monnaie locale en monnaie du pays de destination. Même si ces éléments de la transaction doivent être clairement mis à la disposition des clients, trop souvent ils ne le sont pas et ils sont difficiles à calculer par le consommateur (expéditeurs et bénéficiaires des envois de fonds) en raison du faible niveau de transparence des informations fournies par les prestataires des services des envois de fonds. En outre, la base de données augmentera également le niveau de la compétition entre les opérateurs du marché, comme prouvé par la baisse continue des coûts déclenchée par d'autres bases de données nationales et régionales.

37. L'un des moyens les plus efficaces pour améliorer la transparence du marché des envois de fonds consiste à créer des bases de données ouvertes au public, qui contiennent des informations détaillées sur le coût des envois de fonds par des couloirs définis. Les tableaux de comparaison des prix permettent aux envoyeurs d'évaluer rapidement le montant qui sera perçu par leurs bénéficiaires, compte tenu de la commission payée et du taux de change appliqué. Une base de données régionale pour l'Afrique est requise pour couvrir les couloirs intercontinentaux importants. L'exemple le plus récent de la base de données mondiale des prix des envois de fonds montre *que les couloirs en Afrique sont parmi les plus chers dans le monde, en particulier en ce qui concerne les marchés intra africains*. À l'heure actuelle, il n'existe aucune information sur la plupart des couloirs intra continentaux en Afrique et le manque d'information peut être l'un des facteurs qui explique les coûts très élevés des envois de fonds, étant donné que les consommateurs ne connaissent aucune autre alternative viable.

38. En tant que projet pilote, la base de données démarrera par 50 couloirs sélectionnés, considérés comme importants, en termes de volume, de développement des marchés et de la pertinence des stratégies. Au 30 juin 2011, la collecte des données des coûts des envois de fonds de la base de données africaine pour les envois de fonds a déjà commencé. Un nom de domaine temporaire a déjà été sécurisé <http://sendmoneyafrica.worldbank.org> et d'autres ont été réservés pour le moment où la propriété de la base de données sera transférée à la Commission de l'UA. L'information a été publiée en ligne en juillet 2011 et porte sur 50 couloirs figurant dans la liste ci-dessous.

Pays expéditeurs	Pays bénéficiaires
Belgique	RD Congo, Maroc
Canada	Ghana, Kenya, Zimbabwe
France	Algérie, Maroc, Côte-d'Ivoire, Mali, Sénégal, Tunisie
Allemagne	Ghana, Maroc, Nigeria
Sénégal	Mali
Italie	Éthiopie, Maroc, Nigeria, Sénégal
Kenya	Ouganda, Rwanda
Pays-Bas	Ghana, Maroc, Nigeria
Afrique du Sud	Angola, Botswana, Lesotho, Malawi, Mozambique, Swaziland, Zambie, Zimbabwe
Espagne	Maroc
Arabie Saoudite	Égypte
Tanzanie	Kenya
E.A.U	Égypte
R.U.	Ghana, Kenya, Nigeria, Sierra Leone, Somalie, Afrique du Sud, Tanzanie, Zimbabwe
USA	Cap-Vert, Éthiopie, Ghana, Nigeria

39. **Sous-activité 2: Un catalogue des études et de l'assistance technique de la Banque mondiale, des agences de développement et des Gouvernements en Afrique.** « Envois de fonds en Afrique : un Catalogue des études et de l'assistance technique » est une revue qui examine les travaux portant sur les coûts et les tendances des envois de fonds, la portée et l'importance des envois vers l'Afrique, les marchés financiers et les infrastructures qui entraînent la hausse des coûts des envois de fonds, l'impact des nouvelles technologies sur les envois de fonds, le cadre juridique et réglementaire qui régit les flux des envois de fonds et l'impact des envois de fonds sur les ménages et la politique nationale.

40. La présente revue a été préparée pour faire connaître les activités de l'AIR. La méthodologie utilisée a porté sur des révisions sommaires des rapports, des documents de politique générale, des publications de travaux de recherche, des descriptifs de projet et de la littérature didactique sur les envois de fonds en Afrique. La présente revue est un document « évolutif » qui sera révisé et actualisé périodiquement, afin de refléter les activités en cours et les tendances, de rendre compte de tous les nouveaux rapports et publications sur les envois de fonds en Afrique. Grâce à la fourniture des activités de fond de la Banque mondiale et d'autres partenaires de développement sur les envois de fonds en Afrique, le document vise à éviter les doubles emplois et à aider à faciliter la création de l'AIR. À la date du 30 juin 2011, le document a été publié en anglais (mars 2011) et sera traduit en français, en arabe et en portugais dans les mois à venir.

41. **Activité 4: Réalisation de travaux de recherche stratégique, dialogue et partage d'informations sur la façon dont les envois de fonds peuvent contribuer au développement des pays africains :** *Il n'y a eu aucune activité spécifique.*

Néanmoins, il convient de noter ce qui suit : Le Programme de la Diaspora africaine, dans le cadre duquel le projet est géré, a établi un dialogue avec plus de 25 pays africains. Tous ces engagements portent sur la formulation et la mise en œuvre de stratégies en vue de créer l'environnement propice pour amener la Diaspora à prendre part à des activités de développement économique et social ; les questions financières, notamment, comment mieux comprendre les flux et la baisse des coûts des envois de fonds ; et comment exploiter les envois de fonds au profit du développement, du développement du capital humain : comment les pays peuvent inverser l'exode des compétences pour importer des travailleurs intellectuels et s'engager, avec les Réseaux des professionnels de la diaspora et les Associations locales, dans le développement social et économique au niveau communautaire. Le dialogue a été établi avec les pays suivants grâce à l'aide du Fonds de développement institutionnel de la Banque mondiale (FDI), aux subventions du Fonds japonais de développement social et de l'Association internationale de développement octroyées : au Burkina Faso, à la République démocratique du Congo, à l'Éthiopie, au Kenya, au Malawi, au Mali, au Nigeria, au Liberia, à la Sierra Leone, à la Tanzanie et à l'Ouganda. Toutes ces interventions portent, d'une certaine manière, sur l'environnement propice et les politiques liées aux cadres régulateurs en ce qui concerne les flux et les coûts des envois de fonds, et servent dans un premier temps à établir un dialogue sur la façon dont les envois de fonds peuvent contribuer au développement de l'Afrique.

42. **Activité 5: Mise au point du contenu et des plateformes technologiques pour les paiements et les systèmes de règlement des envois de fonds au niveau national :** la principale activité a été le démarrage d'un programme sur la mise en œuvre des Principes généraux des Services des envois de fonds internationaux en Afrique. La Banque mondiale et le Comité sur les systèmes de paiements et de règlement de la Banque pour les règlements internationaux ont publié, en 2007, les Principes généraux pour les services d'envois de fonds internationaux. Les Principes généraux ont pour objet d'aider les pays à améliorer leurs marchés des transferts de fonds par la réforme des aspects importants qui influent sur le transfert d'argent efficace et économique d'un pays à un autre (à savoir la transparence et la protection du consommateur, les infrastructures des systèmes de paiement, le cadre juridique et réglementaire, les conditions concurrentielles du marché, la gouvernance et la gestion des risques).

43. La présente activité a pour principal objectif d'aider les États membres à améliorer leurs marchés nationaux des envois de fonds par la réalisation d'évaluations de pays choisis et par la fourniture de conseil d'orientation stratégique et d'assistance technique fondés sur les principes généraux. À la date du 30 juin 2011, une équipe internationale s'est rendue au Malawi et en Tanzanie en vue de communiquer aux autorités des pays un examen du marché des envois de fonds sur la base des Principes généraux du Comité sur les systèmes de paiement et de règlement de la Banque mondiale, et, sur cette base, d'identifier les actions pouvant être menées pour améliorer leur mise en œuvre dans le pays. L'équipe a pu avoir des discussions directes avec plusieurs institutions dans les deux pays et a collecté des avis représentatifs de différentes parties prenantes sur la situation actuelle des marchés des envois de fonds et sur les réformes en cours. Les rapports de chacun des pays ont présenté les résultats de l'analyse en se fondant sur les normes et les meilleures pratiques internationales, y compris certaines observations qui pourraient servir de base pour initier des discussions sur l'amélioration et le développement futur du marché, en vue de la fourniture de services d'envois de fonds au Malawi. Les rapports



ont également identifié certaines des principales actions qui pourraient entraîner une diminution du coût du transfert d'argent vers et en provenance du Malawi et de la Tanzanie. D'une manière générale, ces mesures permettraient d'offrir des services d'envois de fonds plus sûrs et plus efficaces dans le pays, grâce à la promotion d'un marché concurrentiel, transparent, accessible et sain. Des missions en vue de l'évaluation des principes généraux sont prévues dans cinq (5) autres pays au cours du prochain exercice.

44. **Activité 6: Établissement de partenariats entre les Banques centrales, les prestataires de services d'envois de fonds et les agences correspondantes non bancaires, en vue d'améliorer l'accès au financement :** *Aucune activité n'a été signalée dans ce domaine.* L'équipe spéciale envisage de collaborer avec l'Association des banques centrales africaines, afin de mettre au point des cours de formation et d'établir des partenariats auxquels participeront du personnel de la Banque centrale et des prestataires des services d'envois de fonds.

45. **Activité 7: Diffusion des données et conclusions des travaux de recherche :** Le projet a enregistré quelques progrès pour cette activité. En effet, la plupart des travaux de recherche ont été effectués en vue du Forum consultatif de la Commission de l'UA qui s'est tenu à Addis-Abeba en juillet. Le projet a fait avancer la diffusion du travail par la traduction des rapports dans les langues officielles de la Commission de l'UA. Il a également créé un lien sur le site Web du Programme de la diaspora africaine. L'étude des « meilleures pratiques » sur la structure organisationnelle de l'AIR et le catalogue des études ont été distribués au cours du Forum consultatif de la Commission de l'UA, où les pays africains étaient représentés, ainsi que les parties concernées du secteur privé, des communautés économiques régionales et des organisations internationales.

46. De même, la Région Afrique de la Banque mondiale et la BAfD ont financé une série de rapports qui ont été récemment publiés. Le rapport phare intitulé « Tirer parti des migrations en Afrique : envois de fonds, compétences et investissements » a été publié en mars 2011, et représente une importante source d'informations conjointement avec le document « la Diaspora pour le développement de l'Afrique ». Ces documents n'ont pas été financés dans le cadre du projet, mais sont étroitement liés à l'AIR, et fourniront une base initiale de connaissances pour le projet. Les participants au Forum Consultatif d'Addis-Abeba ont été informés de l'existence de ces rapports et le lien pour les télécharger avant, pendant et après l'évènement leur a été communiqué. Ils ont également reçu une copie du résumé liminaire de la Banque mondiale – des Principes généraux du Comité sur les systèmes de paiement et de règlement pour les services d'envois de fonds internationaux.

47. **Activité 8: Création d'un Fonds investissement basé sur les envois de fonds et accès des parties prenantes à ce Fonds.** L'équipe spéciale a travaillé avec la Société financière internationale (SFI) à l'évaluation de la possibilité de créer un Fonds d'investissement basé sur les envois de fonds appelé Fonds d'investissement de la Diaspora africaine (ADIF) qui vise à mobiliser les ressources financières de la diaspora africaine au sein d'un marché de capitaux privés en vue d'appuyer les importants besoins de développement sur le continent. L'ADIF cherchera à obtenir pour ses investisseurs des bénéfices qui soient aussi compétitifs que ceux produits habituellement par les fonds des capitaux privés. Plus particulièrement, la méthode de l'ADIF consiste à mobiliser l'argent de la diaspora pour l'investir dans les possibilités offertes par le secteur privé (y compris les partenariats public-privé) grâce à un moyen

de placement de capitaux privés, qui n'a pas encore été testé à grande échelle en ce qui concerne la mobilisation des investisseurs de la diaspora, en tant que catégorie donnée d'investisseurs.

48. Dans le contexte d'un possible rétrécissement de l'APD en termes réels, et de la pression qui s'exerce sur les pays de l'OCDE afin qu'ils réduisent leurs déficits budgétaires, la Banque mondiale aide ses mandants à identifier de nouvelles mesures pour le financement du développement. Il est généralement admis que la base des ressources de la diaspora africaine a été sous-utilisée et que les pays africains ne disposent pas actuellement d'un mécanisme qui leur permette de mobiliser officiellement cette base potentiellement importante d'investisseurs, en vue d'investir dans le développement sur le continent. Il est absolument indispensable de rechercher les voies et moyens de combler cette lacune du marché et de l'exploiter, à l'aide des plateformes appropriées, pour que l'épargne de la diaspora puisse se traduire en investissements en Afrique. La stratégie d'investissement de l'ADIF portera essentiellement sur la fourniture de capital de croissance aux entreprises privées qui recherchent des capitaux pour se développer, pour accéder à de nouveaux marchés ou pour assurer aux PME un financement sur fonds propres en vue du développement.

49. Une série d'activités ont été lancées en juillet-août 2011. Elles ont consisté à :

- (a) achever une première évaluation des possibilités de lever des capitaux privés en Afrique. Les principaux résultats seront : i) fin de l'évaluation des marchés des besoins en capitaux du secteur privé en Afrique, avec un accent particulier sur les investissements qui satisfont les critères des capitaux privés ; ii) évaluation des principaux succès, échecs et défis posés par les sociétés de capitaux privés existantes qui opèrent en Afrique ; iii) création d'une base de données des sociétés de capitaux privés bien connues qui couvrent l'Afrique, en vue d'avoir une idée du financement additionnel qu'elles pourraient utiliser au cours des trois prochaines années;
- (b) déterminer la disponibilité éventuelle des fonds et leurs sources. Le principal résultat portera sur i) l'organisation de réunions avec les institutions financières qui fournissent des produits d'investissement et des services financiers à la diaspora africaine (en mettant l'accent sur les individus bien nantis et très bien nantis) et les groupes de citoyens (associations, églises, etc.) en Amérique du Nord, en Europe de l'Ouest et au Moyen-Orient, qui portent essentiellement sur la Diaspora africaine pour déterminer leurs points de vue sur : ii) le niveau potentiel de l'intérêt manifesté par la diaspora africaine en vue d'un investissement dans l'ADIF, grâce à l'établissement d'une distinction entre les parties à court terme (1 à 3 générations) et à long terme de la diaspora; (iii) l'ampleur potentielle des investissements directs dans l'ADIF des personnes très bien nanties par rapport aux personnes nanties qui investissent des sommes plus petites (disons 100 à 500.000 dollars US) par le biais de fonds secondaires; et, iv) les principaux critères que les investisseurs de la diaspora rechercheront, y compris les restrictions concernant les pays (uniquement dans le pays par rapport à toute l'Afrique); et

- (c) entreprendre des programmes d'extension et d'éducation sur le concept de l'ADIF. Outre son rôle déterminant dans les activités d'extension, de commercialisation et de promotion, la Commission de l'UA jouera un rôle de catalyseur en amenant d'importants partenaires à apporter leur soutien à l'ADIF. Parmi ces partenaires, on pourra citer: i) la BAfD pour la mobilisation et la fourniture de subventions et de fonds importants pour le financement initial de l'ADIF ; ii) les gouvernements africains : l'UA pourrait amener les principaux gouvernements africains, en particulier ceux qui ont une grande diaspora à fournir des fonds correspondants (éventuellement 5 à 10% du capital d'initialisation). Dans la liste des pays pourraient figurer : le Sénégal, le Cameroun, le Nigeria, le Ghana, le Kenya, la Tanzanie, l'Ouganda, l'Afrique du Sud et d'autres ; et, iii) les Communautés économiques régionales : l'UA pourraient entreprendre des efforts pour permettre le recours aux banques d'investissement et de développement des CER correspondantes, comme la Banque d'investissement et de développement de la CEDEAO (BIDC), en tant que partenaires pour identifier, générer et gérer les sources d'investissements.

50. L'équipe spéciale de l'ADIF organisera des réunions d'information avec l'UA, les États membres de l'UA, les Communautés économiques régionales, la BAfD et les donateurs bilatéraux. En outre, les principales organisations de la diaspora s'emploieront à organiser une série de débats publics avec la jeune et l'ancienne génération de la Diaspora, à des endroits stratégiques en Amérique du nord et en Europe.

#### **51. Activité 9 : Préparation des rapports, des conférences et des réunions annuels des décideurs**

- (a) *rapports annuels*: l'équipe spéciale a préparé son rapport annuel pour informer la Commission de l'UA, la Banque mondiale et la Commission européenne des progrès réalisés en ce qui concerne les objectifs de mise en œuvre du projet, ainsi que des activités spécifiques menées dans le cadre du projet. Un rapport similaire sera préparé l'année prochaine pour la période visée par le rapport, qui va de juillet 2011 à juin 2012.
- (b) *conférences*: l'équipe spéciale a axé son attention sur l'organisation d'un forum de haut niveau à Maurice sur l'exploitation des envois de fonds à des fins de développement. Le Forum se tiendra au cours du premier trimestre de 2012. L'équipe s'est également employée à faciliter et à appuyer le Forum consultatif de la Commission de l'UA qui s'est tenu à Addis-Abeba, les 7 et 8 juillet. Ce Forum avait pour objectif principal de réunir des représentants de haut niveau, en vue d'examiner des questions stratégiques sur les envois de fonds, de faire des recommandations devant mener à un plan d'action concret en vue de la création de l'AIR, de partager des expériences et de développer des connaissances sur des politiques et des cadres réglementaires pour le secteur des envois de fonds. Le résultat de cette activité consiste en une série de recommandations spécifiques en vue de la création de l'Institut, à savoir, la structure organisationnelle d'ensemble de l'institut, les fonctions, les rôles et le financement de l'institut, ainsi que le renforcement des capacités des autorités compétentes des états membres de l'UA.

52. **Activité 10 : La gestion du projet** au cours de l'année écoulée a été axée sur l'établissement de partenariats avec la Commission européenne, la Commission de l'UA, l'OIM et la BAFD, par le biais de préparatifs, la participation aux réunions du Comité directeur et la conduite des travaux du Comité technique. Il a également fallu consacrer du temps à la gestion du projet pour gérer les partenariats internes de la Banque mondiale et l'administration du Fonds fiduciaire. Plus précisément, la Responsable de l'équipe spéciale et les membres de son équipe ont consacré du temps à faciliter les consultations en ligne de la Commission de l'UA (grâce au contrat signé avec une société éthiopienne, spécialiste des médias sociaux, Mango Productions) ; à mener des consultations en ligne avec les experts en développement ; à organiser les préparatifs pour le Forum de juillet ; et à gérer les consultants qui ont travaillé sur plusieurs activités dans le cadre du projet. Seule une petite partie du temps de ce personnel a été directement prise en compte par le projet et le reste par le budget de la Banque mondiale au titre de sa contribution au projet.

#### **D. Progrès enregistrés au niveau des résultats**

##### **Résultats directs**

53. **Résultat direct 1: Faciliter la création de l'AIR** : plusieurs des activités qui ont déjà réalisées ont eu, ou auront, un résultat direct sur la création de l'AIR au sein de la Commission de l'UA. Parmi ces activités figurent : i) le rapport sur les meilleures pratiques, le rôle, la structure institutionnelle et les activités éventuelles de l'AIR ; ii) deux discussions en ligne avec les principales parties prenantes de l'AIR, à savoir les États membres de l'UA, les expéditeurs et les bénéficiaires des envois de fonds ; les opérateurs des transferts d'argent, les banques et le secteur privé ; et, iii) le Forum consultatif tenu à Addis-Abeba les 7 et 8 juillet 2011. Ces trois activités du projet se tiennent également dans le contexte du Programme de la Diaspora africaine et de ses relations et interactions avec 25 pays africains membres de l'UA. Le sujet des envois de fonds et celui relatif à leur exploitation à des fins de développement sont au cœur de toutes ces discussions entre la Banque mondiale, l'ADP et les pays. Il s'agit d'un aspect essentiel de la Banque mondiale qui aide la Commission de l'UA à créer l'AIR, dans la mesure où ces discussions permettent de partager des informations sur l'AIR, et compte tenu du fait que la Banque mondiale et les partenaires de développement appuient l'AIR.

54. **Résultat direct 2 : Renforcer la contribution des envois de fonds au développement grâce à la mise en œuvre des politiques appropriées dans un certain nombre de pays membres de l'UA bénéficiaires des envois de fonds.** Le projet a pris plusieurs mesures en vue d'aider les États membres de l'Union africaine à renforcer la contribution des envois de fonds au développement. Dans le domaine du partage de l'information, les études sur les meilleures pratiques et le catalogue des études peuvent être et seront utilisés par certains pays. La réalisation des missions d'évaluation sur les Principes généraux dans les pays, ainsi que la fourniture d'une assistance technique à ces pays en vue de la mise en œuvre des recommandations des ces évaluations auront des effets sur l'application des politiques appropriées relatives aux envois de fonds. Il convient d'accélérer la mise en œuvre de ce programme dans plus de deux pays afin qu'il ait un impact significatif. Les séminaires de formation pilote de l'UPU offrent des possibilités, mais il faudra les élargir ou les reproduire afin qu'ils aient un impact direct sur le développement.

55. **Résultat direct 3: Améliorer la diffusion des données relatives aux frais des envois de fonds dans les principaux couloirs et réduire les coûts des transactions dans un certain nombre de pays.** Des progrès notables ont été réalisés avec la mise en œuvre du Prix de l'ARPD, qui est à la base de ce résultat direct. En effet, la création d'une base de données est la solution à la question de l'accès à l'information sur les frais de change qui, souvent, ne paraissent pas évidents aux yeux des expéditeurs. Ce qui a un impact direct sur la réduction des coûts.

### **Contributions indirectes au projet**

56. **Meilleur accès des expéditeurs et des bénéficiaires des envois de fonds au financement, aux produits et aux services bancaires :** L'organisation d'un atelier de formation à l'intention des opérateurs de la poste à Dakar, du 21 au 23 juin, en collaboration avec l'UPU, est la première étape d'un processus destiné à améliorer l'accès aux prestations liées aux envois de fonds et à d'autres services financiers utiles pour les expéditeurs et les bénéficiaires des envois de fonds. Toutefois, il faudra beaucoup d'autres ateliers de formation, y compris des activités avec les principaux acteurs et les décideurs dans les secteurs de la finance et des banques dans les États membres de l'UA. Il faudra qu'à long terme, la Banque mondiale, en collaboration avec la BAfD, l'ABCA et d'autres groupes influents, réussisse à faire en sorte que ses nombreux experts dans ces secteurs s'adaptent, afin d'obtenir les résultats escomptés.

57. **Systèmes réglementaires pour un juste équilibre entre la prévention des abus financiers et la facilitation des flux des envois de fonds par les canaux officiels existants :** *Aucune activité devant conduire à ce résultat n'a été réalisée.* Toutefois, dans les rapports d'évaluation des Principes généraux sur la Tanzanie et le Malawi, des séries de recommandations bien définies sont fournies en vue de la réforme des cadres juridiques et réglementaires et de l'adoption des réformes appropriées. Les deux pays ont été informés qu'une assistance technique sera disponible en vue d'aider et d'appuyer la mise en œuvre des réformes proposées.

58. **Application du code de bonne conduite librement consenti pour assurer des transferts au juste prix ; mise au point de nouveaux instruments et réglementations à l'intention de la Diaspora :** *Aucune activité devant conduire à ce résultat n'a été réalisée.* Il convient de noter que les missions d'évaluation des Principes généraux en Tanzanie et au Malawi, ont fait des recommandations sur l'adoption des codes de conduite à l'intention des prestataires des services d'envois de fonds, dans les rapports confidentiels adressés aux gouvernements respectifs. Les deux pays ont été informés qu'une assistance technique destinée à aider et à appuyer la mise en œuvre de ces recommandations sera fournie dans le cadre du projet.

59. **Émission d'obligations de la Diaspora et sécurisation des envois de fonds pour l'accès au crédit/ aux prêts sur les marchés financiers internationaux :** *Aucune activité devant conduire à ce résultat n'a été réalisée.*

60. **Création d'un Fonds d'investissement basé sur les envois de fonds auquel ont accès les parties prenantes, entre autres.** L'équipe spéciale travaille en étroite collaboration avec la SFI sur la faisabilité de la création d'un ADIF. Les détails de cette activité figurent dans les paragraphes 46 à 49. Il s'agit d'une première étape vers une contribution à un fonds d'investissement basé sur les envois de fonds.

## **E. Progrès réalisés dans la mise en œuvre du Fonds fiduciaire**

61. En ce qui concerne la mise en œuvre du Fonds fiduciaire, le projet a pris du retard. Il convient de noter que le projet a démarré six mois après la signature de l'Accord administratif intervenu entre la Banque mondiale et la Commission européenne. Ces six mois ont été nécessaires pour assurer la pleine appropriation par la Commission de l'UA et les autres partenaires. *La date de clôture du Fonds fiduciaire est avril 2012. Une demande a été faite pour proroger cette date à décembre 2012.* Il convient également de noter que les activités qui ont démarré au cours des six derniers mois avec les États membres, ont été désignées comme pilotes à reproduire à une échelle beaucoup plus grande l'année prochaine.

## **F. Domaine d'intervention en vue de l'achèvement du projet : avril 2012**

62. Il y aura trois grands domaines d'intervention entre juillet 2011 et avril 2012, moment où le Fonds fiduciaire devra être fermé : a) recommandations issues du Forum de consultation de la Commission de l'UA des 7 au 8 juillet 2011 ; b) reproduction des pilotes lancés pendant l'exercice 2011 et pour lesquels des engagements financiers ont été pris ; et c) activités actuellement incluses dans le descriptif du projet mais pour rien n'a été fait.

63. *Recommandations du Forum consultatif de la Commission de l'UA* : Toutes les activités prévues correspondent à l'aide à apporter à la Commission de l'UA en vue de la création de l'AIR. Les activités suivantes sont prévues :

- (v) élaboration du rapport final sur le rôle, la structure institutionnelle et les activités de l'AIR ;
- (vi) discussions en ligne. Le cabinet de consultants préparera un rapport final que sera traduit et distribué aux États membres de l'UA, avant la réunion ministérielle de l'UA d'avril 2012 ;
- (vii) appui au Secrétariat de l'AIR pour la préparation de la réunion du Comité directeur et de la réunion ministérielle d'avril 2012 ; et
- (viii) autres recommandations applicables dans le court laps de temps disponible.

64. *Reproduction des pilotes lancés pendant l'exercice 2011* : les activités suivantes sont prévues :

- (vi) séminaire de l'UPU à l'intention des opérateurs de la poste : Améliorer la qualité de ces séminaires en se basant sur les réactions sur le pilote de Dakar (Sénégal), et faire une présentation sur l'ensemble du continent. Des tentatives sont actuellement en cours pour l'organisation de séminaires dans cinq (5) autres pays, à savoir, le Ghana, le Liberia, le Nigeria, la Tanzanie et l'Ouganda ;
- (vii) en collaboration avec l'UPU et les opérateurs de la poste, des évaluations des risques en vue de donner une orientation aux opérateurs de la poste

sur la façon de gérer les risque des prestations de services d'envois de fonds seront, en principe, réalisées dans cinq (5) pays, à savoir, le Gabon, le Ghana, le Kenya, le Liberia et le Nigeria ;

- (viii) mise en œuvre des Principes généraux en Afrique. Outre les pilotes en Tanzanie et au Malawi, le programme sera, en principe, élargi à cinq (5) autres pays, à savoir. Le Bénin, l'Éthiopie, le Liberia, le Mozambique et la Sierra Leone ;
- (ix) catalogue des études sur les envois de fonds : il s'agit d'un document évolutif qui sera actualisé au cours de l'année prochaine. Il sera également traduit dans les trois autres langues officielles de la Commission de l'UA (français, arabe et portugais) ;
- (x) l'ARPD, dénommé « Envoi de fonds en Afrique » a été lancé. Le plan consiste à actualiser les données tous les mois jusqu'à la fin du projet en juin 2012.

65. *Activités incluses dans le descriptif du projet mais pour lesquelles rien n'a été réalisé.* Les activités suivantes sont prévues:

- (v) fourniture d'une assistance technique aux institutions gouvernementales pour la mise en place des cadres réglementaires nécessaires ;
- (vi) conduite de recherches stratégiques, de dialogue et de partage d'informations sur la façon dont les envois de fonds peuvent contribuer au développement des pays africains ;
- (vii) établissement de partenariats entre les banques centrales africaines, les prestataires de services d'envois de fonds et les agences non bancaires correspondantes pour améliorer l'accès au financement ;
- (viii) diffusion de données et résultats de recherche.

66. L'équipe spéciale de la Banque mondiale s'appuiera sur ses partenaires de l'intérieur et de l'extérieur pour aider à la mise en œuvre de cet important programme. La Banque mondiale étend également ses services au « Migration Policy Institute (MPI) », un groupe de réflexion basé à Washington DC, qui s'occupe essentiellement des migrations et des politiques en matière d'envois de fonds. Même avec les meilleures intentions et de la bonne volonté, il s'agit d'un programme très ambitieux devant être mis en œuvre dans un délai de 10 mois (jusqu'en avril 2012) et avec les ressources disponibles dans le cadre du Fonds fiduciaire. Ce qui nécessite une discussion stratégique fondamentale au sein du Comité directeur, et une réunion a été prévue, en principe, pour septembre 2011.

## **G. Points à examiner après l'achèvement du projet**

67. Il y a un certain nombre d'indications pour le projet, même après son achèvement. En raison du retard de six mois intervenu au niveau du démarrage des activités du projet, il est clair qu'une prorogation de la date de clôture jusqu'en

décembre 2012 serait souhaitable. La Commission européenne, la Banque mondiale et les partenaires voudront bien noter que :

- (i) même s'il est actuellement prévu que les États membres de l'UA approuvent la création de l'AIR lors de la réunion ministérielle d'avril 2012, il ne s'agit que du point de départ. Il faudra un processus complet pour renforcer davantage les capacités de l'AIR dans l'exécution de ses fonctions. Une partie de cette activité peut démarrer grâce à un appui au lancement du Secrétariat de l'AIR, mais des efforts beaucoup plus grands et plus soutenus seront nécessaires, même après décembre 2012 ;
- (ii) il faudra peut-être également, même si cela ne revêt pas une grande importance, soutenir le travail en train de démarrer dans le cadre du projet dans les États membres. Ces activités propres aux pays nécessitent un appui sur mesure, et sont essentielles pour le rôle que l'AIR (au sein de la Commission de l'UA) est appelé à jouer sur le continent. Dit autrement, la force de l'AIR devra venir des États membres de la Commission de l'UA, qui devront être en mesure de fournir le capital financier et humain de l'AIR ;
- (iii) tirer parti des envois de fonds à des fins de développement est un objectif majeur. Les activités de l'AIR et l'ADIF, dont la création est prévue, sont tous importants, mais laissent supposer ce que la Diaspora aimerait voir et faire de ses envois de fonds. En premier lieu, de nombreux expéditeurs d'envois de fonds seraient peut-être davantage intéressés par les besoins en consommation immédiats de leurs familles et communautés, plutôt que par les objectifs de développement d'ensemble du pays. Les consultations en ligne sont un bon début pour obtenir les points de vue des expéditeurs et bénéficiaires des envois de fonds, mais un effort supplémentaire est requis pour accéder aux communautés des immigrants africains en Europe, en Amérique du Nord, dans les pays du Golfe et en Australie, afin de mieux comprendre où ils souhaitent placer leur argent (envois de fonds et épargne), à défaut d'aller directement à leurs familles. Ce travail avec la Diaspora des 54 pays africains sur les envois de fonds a besoin d'être soutenu, ne serait-ce que pour contrebalancer les préjugés existants qui consistent à s'adresser uniquement aux gouvernements et aux institutions gouvernementales, pour de l'argent qui ne leur appartient pas.



2012

# Report of the Commission on preparatory project for the establishment of an African institute for remittances (Air)

African Union

African Union

---

<http://archives.au.int/handle/123456789/4726>

*Downloaded from African Union Common Repository*